

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°136.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 26 juin à 19h00. 9 conseillers seulement étaient présents. MM. Péjoan et Roche avaient donné pouvoir. Mmes Perek, Pilleux, et Robin étaient absentes. Le compte-rendu indique 9 présents, 2 procurations et 3 absents ce qui fait 14. Et le 15^{ème} il est où ? Sauf erreur il s'agit de Mme Onno.

Le compte-rendu du 10/04 est approuvé à l'unanimité. Le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour : inscription en non-valeur sur le budget eau et assainissement, décisions modificatives sur les 2 budgets et modification des rythmes scolaires. Accord à l'unanimité.

1-Vente de terrain : la Commune est propriétaire d'un terrain de 2 949m² cadastré AI 153 situé Route de Pontvis issu du plan de bornage de janvier 2010. M. Ingénio Rocco souhaite l'acheter pour créer des locaux (dont la destination n'est pas donnée). Le Maire propose le prix de vente de **35€** le m² soit un total de **103 215€**. Accord à l'unanimité.

2-Achat de terrain : la SCI Laure, représentée par M. Ingénio Rocco, est propriétaire de terrains situés 455 route des Fusillés. Sur une partie de ceux-ci, cadastrée AH 76, de 176m² passe la voie communale n°VC 33. Afin de régulariser cette situation le Maire propose de racheter cette parcelle de 176m² au prix de **10€** le m² soit **1 760€**. Accord à l'unanimité.

3-Rapport sur l'eau : Comme chaque année le compte-rendu d'activité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doit être présenté au Conseil. Après rectification d'écriture comptable en séance, accord à l'unanimité.

4-Admission en non-valeur budget eau et assainissement- Décision modificative n°1 : suite à des demandes du Trésor Public différentes écritures sont à régulariser :

- Eau et assainissement : admission en non-valeur pour un total de **340,03€** de factures 2013, 2014 et 2015 de l'entreprise Tradisalon ; admission en créances éteintes pour un montant de **523,43€** au nom de la Sarl CA3A suite à un jugement de clôture pour insuffisance d'actif. Accord à l'unanimité ;
- Décision modificative n°1 : il s'agit de rectifier les chapitres ou sections de 2 écritures pour un montant global de **5 340€**. Accord à l'unanimité.

5-Modification des rythmes scolaires : le nouveau Président de la République souhaite permettre aux communes de revenir à la semaine de 4 jours. Le conseil de l'école d'Arbin lors de sa réunion du 26/06/2017 a validé, à une large majorité (85%) le changement des horaires scolaires dès la rentrée 2017/2018. Accord à l'unanimité pour revenir à la semaine de 4 jours soit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30.

6-Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération : néant.

Dans le compte-rendu le Maire indique avoir informé l'assemblée sur un arrêté N°17/2017 pris, en date du 08/06/2017, interdisant le stationnement des gens du voyage en dehors des aires d'accueil. Cela devient une habitude ce point n'a pas été abordé en séance, mais paraît tout de même au compte rendu.

La séance est levée à 19h35.

Albinus, rien de bien important. Le retour à la semaine de 4 jours à l'école, voulue par une majorité des parents d'élèves suite à la décision du Président Macron, n'est-il pas lié à l'absence d'activités périscolaires ? Tu as dû, comme moi, relever dans la presse que de nombreuses communes qui avaient mis en place des activités, ne modifient pas les horaires en accord avec les parents. Mais, au fait, l'école est-elle une priorité ?

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Juillet 2017